



V e n t e
M a r k e t i n g
F r a n c e

CE VMF

Séance ordinaire du 24 février 2011

Résolution

Poursuite de l'information-consultation sur le projet d'accord local portant sur l'accompagnement du personnel concerné par la transformation du plateau de Troyes de l'Agence PME

Les élus du CE VMF sont consultés sur le projet d'accord local portant sur l'accompagnement du personnel concerné par la transformation du plateau de Troyes de l'Agence PME.

Malgré un démarrage difficile de la négociation, le CE note une réelle évolution du projet d'accord local depuis le dernier passage en CE, et ce, pour tous les salariés de façon homogène.

Le CE espère que cet accord local, s'il est signé, servira de référence pour les futurs projets, comme l'a répété la direction.

Le CE rappelle que suite à l'alerte remontée par les DP sur la présence insuffisante des soutiens, en particulier vis-à-vis des apprentis, la direction a entendu la demande.

Le CE souligne la qualité du plan de formation présenté dans l'accord et la satisfaction des salariés suite aux formations.

Le CE souligne l'excellent travail que les DP HSCT concernés ont effectué sur la partie « aménagement » et en bonne intelligence réciproque avec la Direction.

Le CE note qu'en intégrant les apprentis au même niveau que les autres salariés, la direction n'a fait que se conformer à la loi et a mis fin à une discrimination.

Le CE regrette fortement que la direction ait affirmé qu'il n'y aurait pas de création de postes sur le site de Troyes, mais seulement sur Dijon. Le CE demande que la situation des apprentis en fin de contrat qui souhaitent être embauchés soit examinée avec attention.

Le CE sera vigilant sur la création de postes et le recrutement qui ne doit pas être seulement constitué d'apprentis.

Le CE regrette le montant insuffisant de l'accompagnement financier qui n'atteint pas 2 SGB.

Ceci est l'avis du CE VMF

POUR 8 (unanimité)
3CFDT 1CGC 3CGT 1CFTC